

2020_05_16_DG_conf_tel_Covid-19	3
2020_03_25_DG_conf_tel_Covid-19	7
2020_03_18_DG_conf_tel_Covid-19	9



En avril, ne te déconfiner pas d'un fil... En mai, télétravail à souhait !

Bonjour à tous,

Mercredi 6 mai, vos élus SOLIDAIRES DOUANES ont bénéficié d'un point d'information sur les conditions de la reprise **progressive** de l'activité des services de la DG, du SARC et de l'IUP-PNR.

On ne peut que se réjouir de l'absence de chiffres à vous communiquer en ce joli mois de mai: **plus aucun agent symptomatique et/ou en quatorzaine n'est recensé au sein de ces services.**

S'agissant de l'organisation du "déconfinement" des agents de la DGDDI, **l'administration et les organisations syndicales ont débattu d'un plan de reprise d'activité (PRA) au niveau national.** Chaque interrégion est invitée à décliner les principes directeurs du PRA au niveau local, en fonction des difficultés propres à chaque territoire. De la même façon, la direction générale s'inscrit dans cet exercice.

Au-delà du fait que la région d'Ile-de-France est classée en "zone rouge" par le gouvernement, la problématique de l'accès aux transports publics et celle de la garde d'enfants ont été identifiées comme les difficultés majeures auxquelles sont confrontés les agents franciliens pour la reprise de leur activité professionnelle.

En conséquence, il est confirmé aux organisations syndicales que le télétravail est mis en œuvre de façon prioritaire par l'administration à compter du 11 mai ; c'est-à-dire que le travail à distance (avec ou sans le dispositif RAPIDO) doit être privilégié pour tous les agents dont la présence n'est pas indispensable à l'activité du service.

Il est important de rappeler que si le travail à distance permet de se protéger soi-même de la contagion, il permet également de ne pas surexposer les populations actives dont la présence physique est indispensable à la bonne gestion de la crise sanitaire. Même s'il est vrai que le travail à distance peut être assez inconfortable dans sa mise en œuvre quotidienne, matériellement et/ou psychologiquement, il s'agit aussi d'une mesure de solidarité vis-à-vis des personnels qui n'ont pas d'autre choix que de se déplacer tous les jours.

X LE SARC A CONTRE COURANT...

Les organisations syndicales ont constaté que le SARC avait pris **des mesures favorisant le retour au travail en présentiel**: +50% des effectifs déjà présents sont attendus dès le 11 mai, pour un total de 14 agents dans les locaux, si les conditions de transport et de garde d'enfants le permettent.

Ces mesures, qui contrastent avec celles prises pour les agents de la direction générale, n'ont malheureusement pas fait l'objet d'une formalisation dans le cadre d'un document dédié. Aucune mission n'est donc clairement identifiée pour justifier l'augmentation immédiate du nombre d'agents dont la présence est requise sur le site.

Le simple argument en vertu duquel le SARC serait présenté comme un service "opérationnel" dans l'organigramme de la direction générale ne saurait suffire.

La présence de l'agent doit être indispensable à la continuité de l'activité considérée. Une relève des agents les plus fortement mobilisés doit par ailleurs être systématiquement organisée lorsqu'elle est possible, selon une régularité quotidienne ou hebdomadaire (la médecine de prévention n'ayant pas rendu d'avis sur ce point).

La nécessité de renforcer le présentiel est d'autant plus surprenante que l'engagement des agents du SARC a été exemplaire pendant la période de confinement. **Un travail urgent et essentiel a pu être réalisé efficacement, à distance, grâce à l'implication collective.** Nombre d'agents de la cellule "PCE" (Protection du Consommateur et de l'Environnement) notamment, n'ont pas compté leurs heures pour apporter leur soutien aux services de terrain dans le traitement des importations de masques de protection.

Les élus SOLIDAIRES DOUANES ont demandé à ce qu'un texte soit élaboré pour encadrer la reprise de l'activité des agents du SARC.



D'ICI A LA FIN JUIN, TOUS LES AGENTS DE LA DG SERONT ÉQUIPÉS D'UN POSTE RAPIDO

Les dernières dépenses ont été ordonnancées pour faire entrer (enfin!) la fonction de rédacteur administratif dans l'ère de la flexibilité.

En lien avec le récent décret qui assouplit les conditions du télétravail, cette dotation supplémentaire en matériels informatiques (300 PC portables) permettra d'organiser progressivement le retour au travail des agents et de s'adapter avec une plus grande flexibilité aux évolutions de la situation sanitaire en Ile-de-France.

Dans l'attente, le "travail à distance" (simple accès à la messagerie Zimbra) continue d'entrer dans la définition du statut de télétravailleur-se.



POINT SUR L'ORDONNANCE DES CONGÉS DU 15 AVRIL 2020

Vous avez été informés de la possibilité laissée à l'administration d'imputer jusqu'à 10 jours de congés d'office (et possiblement de manière rétroactive) aux **agents recensés en autorisation d'absence ("ASA")** depuis le 16 mars dernier et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire reportée au 10 juillet 2020¹.

SOLIDAIRES DOUANES dénonce cette politique de la double peine, alors même que l'administration n'était pas en mesure de mettre à disposition le matériel nécessaire au travail à distance de tous les agents de la DGDDI et que les agents en autorisation d'absence ne cumulent pas de RTT.

Nous vous rappelons les éléments suivants :

- s'il n'y a pas eu de **"coupure de lien avec la profession"** pendant la période concernée par l'ordonnance, vous êtes considéré comme télétravailleur-se et n'êtes donc pas soumis à l'obligation de rendre/ prendre des congés ;
- si vous avez alterné entre télétravail et autorisations d'absence, le nombre de jours de congés imposés sera proratisé ;
- si vous êtes en temps partiel, le nombre de jours de congés imposés sera également proratisé.

Dans ce cadre, il est essentiel de vérifier la conformité de votre positionnement statutaire avec la réalité de votre activité depuis le début de l'épisode de confinement, auprès de votre hiérarchie directe. Les représentants syndicaux sont également à votre disposition en cas de difficultés.

S'agissant des congés d'été, il ne sera pas possible d'envisager leur programmation immédiatement, en tout cas pas avant le mois de juin.



POINT SUR LES PRECAUTIONS SANITAIRES PRISES POUR LE BÂTIMENT DE MONTREUIL-LES ALLÉES

Le dispositif de sécurisation des locaux de la direction générale comporte, entre autres, la mise en place des mesures suivantes :

- ouverture de toutes les portes permettant une circulation "sans contact" des agents,
- marquage au sol pour assurer le respect des distances de précaution sanitaire entre les agents,
- affichage des consignes de précaution sanitaire dans les espaces à usage collectif,
- distributions de gel hydroalcoolique,
- distribution de masques à usage unique pour assurer la protection de agents sur le trajet domicile-travail (le port du masque n'est pas requis sur le lieu de travail, à ce jour),
- augmentation significative des opérations de nettoyage sollicitées auprès du prestataire de service,

¹ Cette date a été modifiée au 31 mai 2020 ultérieurement à la publication de ce communiqué.

- espacement des bureaux et anticipation de la pose de panneaux de plexiglas entre les bureaux pour lesquels la distance minimum ne pourrait être respectée.

Dans l'attente d'instructions complémentaires de la part des autorités de santé sur les conditions d'utilisation des systèmes de ventilation/ climatisation en phase de reprise d'activité, **SOLIDAIRES DOUANES a demandé à ce qu'une consigne de mise à l'arrêt du dispositif de ventilation soit prise pour le bâtiment "LES ALLEES" par le SG de Bercy.**

Dans l'attente du prochain point de situation (au plus tard au cours de la première semaine de juin), **PRENEZ SOIN DE VOUS.**

Solidairement,

Vos élus au CTSCR.



COVID-19 : point sur la situation à la DIRECTION GÉNÉRALE à J+10

Bonjour à tous,

Comme prévu, vos élus SOLIDAIRES DOUANES ont bénéficié d'un point d'information hebdomadaire sur l'évolution de la situation à la direction générale consécutivement à la prise de mesures exceptionnelles par le gouvernement pour lutter contre la propagation du COVID-19.

Sans surprise, la mesure de confinement devrait être prolongée. Dans ces conditions, nous vous engageons plus que jamais à nous faire remonter toutes les difficultés relatives à la pérennisation de la situation dans laquelle vous exercez actuellement vos métiers. Nous les relayerons à l'administration.

COMBIEN DE CAS COVID-19 A LA DIRECTION GÉNÉRALE ?

Au 25 mars, **10 agents présentant les symptômes du COVID-19** ont été placés en congés maladie.

Ces 10 agents n'ont pas été "confirmés" positifs au COVID-19 (donc pas testés).

Les agents qui ont été en contact prolongé et rapproché avec l'un de ces malades durant les 24H qui ont précédé l'apparition des symptômes ont été prévenus et placés en quatorzaine (13 agents). Cette procédure est celle qui a été préconisée par la médecine de prévention.

SOLIDAIRES DOUANES regrette le manque de visibilité que ce positionnement induit pour l'ensemble des agents qui travaillaient, jusqu'à lundi dernier pour la plupart d'entre eux, dans l'une ou l'autre des sous-directions concernées par plusieurs agents symptomatiques.

Dans ce contexte d'isolement, qui est anxiogène que nous le souhaitons ou non, nous pensons que la communication institutionnelle est fondamentale. Dans l'idéal, elle aurait pour vocation de clarifier les faits et d'apaiser les craintes.

Nous pensons que les agents ont plus que jamais besoin d'être informés par leur hiérarchie directe, de manière responsable et globale, que ce soit sur les conditions d'organisation du télétravail ou sur les cas suspects d'infection au COVID-19.

Il y aura un "après confinement" et le manque de communication pendant la période de crise est un pari risqué pour la reprise d'une vie professionnelle normale dans des conditions de travail humainement satisfaisantes.

C'EST CONFIRMÉ VOTRE COMMISSION D'EMPLOI TIENT LIEU D'AUTORISATION DE VOTRE EMPLOYEUR

Vous devrez malgré tout vous munir de l'attestation du ministère de l'Intérieur, celle-là même que vous utilisez pour sortir une heure par jour, et obtenir l'autorisation préalable de votre hiérarchie.

Néanmoins, la règle reste la même : **sans nécessité, ne vous déplacez pas.**

EST-CE QUE LES AGENTS EN AUTORISATION D'ABSENCE POUR GARDE D'ENFANTS CUMULENT DES RTT ?

C'est, semblerait-il, la mauvaise nouvelle en cours de validation. Le directeur général adjoint attend encore la consigne définitive de Bercy mais le curseur politique pointe vers une réponse négative. À suivre...

EST-CE QUE LES AGENTS ONT LA POSSIBILITÉ DE FAIRE ANNULER LES CONGÉS ANNUELS VALIDÉS AVANT LA MISE EN CONFINEMENT ?

Nonobstant les récentes annonces du Gouvernement, la directrice générale s'est engagée auprès des organisations syndicales à ce que les agents de la DGDDI puissent récupérer les congés annuels qu'ils avaient programmés pendant la période de confinement.

LES AGENTS PARIS SPÉCIAL EN MISSION A LA DIRECTION GÉNÉRALE PEUVENT-ILS REJOINDRE LEUR DOMICILE FAMILIAL ?

Rien n'empêche un agent Paris Spécial en télétravail de rejoindre sa résidence familiale. Ce changement n'aura pas d'impact sur les modalités de versement des primes.

QU'EN EST-IL DU VERSEMENT DES PRIMES A LA DIRECTION GÉNÉRALE ?

La position de l'agent en télétravail ou en autorisation d'absence n'a aucun impact sur le montant des primes versées à la direction générale.

Un assouplissement de la règle relative à l'écrêtage des heures supplémentaires n'est pas actuellement à l'étude.

ET LES MOYENS MATÉRIELS ?

Une **nouvelle distribution de 40 ordinateurs portables** équipés d'un logiciel de connexion aux téléservices douaniers (RAPIDO, c'est son petit nom... mais il ne faut pas s'y fier !) a été organisée, grâce au concours des TSI toujours mobilisés.

Il a été souhaité de maintenir **un service minimum au niveau du centre de documentation**, dont Claude CAILLOT est en charge du suivi.

Toutes les sous-directions ont été équipées d'un "pont téléphonique", comme celui que nous utilisons pour nos points hebdomadaires. Dorénavant, il sera donc possible d'organiser facilement des conférences téléphoniques au sein des sous-directions.

Pour information, à ce stade, **il n'est pas possible de rejoindre un site plus proche de son domicile pour travailler en présentiel.** La règle du confinement strict s'y oppose.

PRENEZ SOIN DE VOUS SURTOUT.

RESTEZ CHEZ VOUS mais ne restez pas isolés. CONTACTEZ-NOUS en cas de besoin.

Solidairement,

Vos élus au CTSCR



COVID-19 : un point sur la situation à la DIRECTION GÉNÉRALE

Bonjour à tous,

Hier, vos élus SOLIDAIRES DOUANES ont bénéficié d'un point d'information sur la situation à la direction générale consécutivement à la prise de mesures exceptionnelles par le gouvernement pour lutter contre la propagation du COVID-19.

L'heure est à l'urgence. Ce qui veut dire que le niveau d'aboutissement des dispositifs qui ont été mis en place pour les 15 prochains jours ne permet pas d'entrer dans les détails qui correspondent, pour la plupart d'entre vous, à vos interrogations.

Des points téléphoniques réguliers ont cependant été prévus par le directeur général adjoint avec les organisations syndicales, ce qui nous permettra d'affiner progressivement nos réponses conformément aux évolutions de la situation sanitaire.

LE BÂTIMENT MONTREUIL LES ALLÉES EST VIDE DEPUIS MIDI CE JOUR (à l'exception d'une dizaine d'agents) ET DOIT LE RESTER

Personne n'est attendu en présentiel à la direction générale à l'exception de quelques agents (4-5 agents maximum par jour) pour assurer les missions listées ci-dessous :

- **COMINT 2** : signature des autorisations liées aux importations/ exportations des matériels de guerre.
- **FIN 2** : suivi des appels d'offre.
- **DSECE** : publication du chiffre du commerce extérieur.

Ces agents devront se rendre dans les locaux, **ponctuellement**, pour effectuer les tâches essentielles à la continuité du service public.

Pour les autres, **si vous avez un enfant de moins de 16 ans à la maison, vous êtes sans ambiguïté (parce qu'il en restait quand même) couverts statutairement par une autorisation d'absence.**

Le directeur général adjoint évoque cependant la possibilité que ces agents soient contactés, exceptionnellement, pour répondre à des saisines qui permettraient de faire progresser des dossiers importants.

Pour les "autres-autres", c'est-à-dire les agents qui ne sont ni requis en présentiel, ni en garde d'enfants, vous êtes en "travail à distance" (pas de PC douane à la maison) ou en "télétravail" (PC douane à la maison). C'est-à-dire que vous faites ce que vous pouvez en fonction des équipements disponibles et de l'accessibilité aux téléservices douaniers ainsi qu'au serveur NAS.

Le bâtiment reste ouvert. Vous êtes autorisés à passer récupérer de la documentation utile, de préférence, en évitant les transports en commun. Pour cela, il faut vous signaler à votre chef de bureau de façon à recevoir une attestation vous autorisant à vous déplacer jusqu'à votre lieu de travail.

CE QUI A ÉTÉ FAIT EN DÉBUT DE SEMAINE

Les TSI ont travaillé non-stop pour équiper 40 pc portable douane pour augmenter la capacité de télétravail à la DG.

Merci à eux !

Le réseau informatique douanier n'est actuellement pas dimensionné pour que la quasi totalité des douaniers puissent être en télétravail, bien au contraire. Cela explique que vous exerciez votre activité professionnelle en mode dégradé. Des travaux sont actuellement en cours pour augmenter les connexions sécurisées au réseau douane et la capacité du dispositif de conférences téléphoniques, mais dans la configuration présente, il va surtout falloir s'habituer à en faire moins avec moins.

CE QU'IL RESTE A DÉTERMINER

Beaucoup de choses qui dépendront, pour l'essentiel, des évolutions de la mesure de confinement. Vos représentants SOLIDAIRES DOUANES ne perdront pas le fil de vos demandes et les relaieront à mesure que le brouillard de l'urgence se dissipera.

LE SILENCE D'ISABELLE BRAUN-LEMAIRE

...

On ne sait que vous en dire. Il est étrange, dans ce contexte, de recevoir des mails concernés de la part de son fournisseur internet ou de sa marque de vêtements préférée, mais pas de sa directrice.

PRENEZ SOIN DE VOUS SURTOUT.

RESTEZ CHEZ VOUS mais ne restez pas isolés. **CONTACTEZ-NOUS** en cas de besoin.

Solidairement,

Vos élus au CTSCR